



Partir urgemment de chez ses parents!

Par **helpp**, le **21/12/2010** à **15:41**

Bonjour,rnrnJe viens ici afin de me renseigner c'est tres URGENT.rnVoila j'ai 18 ans et je suis en étude BTS et je ne veux plus vivre chez mes parents! Les raisons sont multiples:rn- je pense mon temps à recevoir des reproches fréquemmentrn- mes sorties sont restreintes parce car il s'agit de mon tour de table et donc de faire la vaissellern- je ne peux pas m'habiller comme je le souhaite car ils n'aiment aps mon style,rn- même apres une journée de travail ou de cour je dois m'occuper des devoirs de mes frères et soeurs,rn- mon telephone portable doit être coupé a partir de 21h30rn- je ne doit pas dépasser un nombre de 20 sms par jour (alors que j'ai une formule sms illimité)rn- il n' y aps très longtemps, on m'a privé de sortie et apr la même occasion de fêter l'anniversaire de mon beau père et des neveux de mon copain parce que je n'avais pas melanger 2 sortes de céréales dans les bols de mes frères au petit déjeuner malgré que mes parents "m'avaient dit de le faire"rn- on me reproche de passer "trop de temps" dans la salle de bain le matin pour me prépârer...rnrnCertes je vis encore chez eux, mais je ne peux plus surporter toutes ses reprimandes qui parfois sont très excessives!rnrnUne autre histoire confirme mon envi de partir:rnje travaille actuellement près de chez moi afin de me faire un peu d'argent de poche pour les fêtes, cependant, mon père me demande de luji donner la moitié car j'ai une facture à payer car j'ai eu une suspension de ligne car j'ai abusé de mon avantage sms illimités. Mon père m'a dit que pour débloquent la ligne il a du payer une facture de 600€.rnSeulement, j'ai contacter mon operatuer pour avoir la certitude de la somme à payer afin de la rembourser. Sauf qu'il s'avère qu'il n'y a jamais eu de facture ni même de sur-cout à déboursier pour remettre ma ligne.rnJ'ai appelé 2 fois mon opérateur pour être sûr, j'ai eu donc 2 conseiller clientèle différent et ces derniers m'ont dit exactement la même chose: l'appel de mon père concernant la ligne bloquée a redébloqué ma ligne car l'operateur a bien remarqué que mon abus n'etait aps commercial (étant donner qu'il ne s'agissait que de 2 numeros différents)!rnMon père me laisse donc epsner qu'il voulait me prendre de l'argent sur mon dos!rnDe plus la facture, personne ne l'a vu chez moi...rnEt tel que je connais mes parents si il y avait eu réelement cette facture ils aurait:rn- couper ma ligne

directement, n'ils m'aurait privé de sorties jusqu'au moins l'année 2011 (le fait s'est passé au mois d'octobre 2010)rn- ils m'auraient jeter la facture à la figure tellement fiers de m'enfoncer...rnrnJ'aimerais partir de chez moi seulement mes parents veulent que je finisse mon année car il m'ont financé mon bts (malgré que je ne voulais pas faire de bts..) et ne veulent pas que je parte habiter chez mon petit ami avec qui je suis depuis bientôt 2 ans et demi, qui vit encore chez ses parents! Bien entendu, ses parents sont prêts à m'accueillir à titre gratuit et à bras ouverts (ils m'apprécient comme leur propre fils)!rnrnPouvez-vous m'aider? je vous rappelle que j'ai 18 ans depuis mai 2010!rnrnPS: les conflits ont commencé tout doucement lorsque mon père a su que j'étais homosexuel il y a déjà 4 ans bientôt...

Par **corima**, le **21/12/2010** à **17:35**

Bonjour, vous avez 18 ans, donc majeur. Vous n'êtes plus sous l'autorité de vos parents. Rien ne vous empêche de partir vivre dans la famille de votre ami s'ils vous l'ont proposé. Puisque vous avez un petit emploi, vous pourrez les indemniser du gîte et du couvert.rnrnVous êtes majeur, vos parents ne peuvent plus intervenir dans vos actes et encore moins en être responsables. Vous faites ce que vous voulez de votre vie, ça ne les regarde plus

Par **Marion2**, le **21/12/2010** à **18:11**

help a un petit emploi pour les fêtes, donc ce n'est pas un travail.rnrnIl prépare un BTS.rnrnIl ne peut absolument pas quitter ses parents. De quoi va-t-il vivre ? ses études ?rnrnJe suppose que vous êtes en 1ère année BTS.rnCe que vous pouvez faire, c'est faire une demande de bourse pour votre 2e année et à ce moment-là, quitter vos parents.rnPuisque vous poursuivez des études, vous pourrez demander au Juge aux Affaires Familiales une pension alimentaire de la part de vos parents.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnIl serait préférable que nous n'habitions pas chez votre petit ami (pour la pension alimentaire). Voyez pour louer une chambre.

Par **corima**, le **21/12/2010** à **18:43**

Effectivement, j'ai pas fait attention que ce n'était que pour un peu d'argent de poche pour les fêtes.rnrnIl demande s'il peut partir à 18 ans, ben oui, il est majeur, il fait ce qu'il veut, il n'est pas obligé de subir

Par **Marion2**, le **21/12/2010** à **18:46**

Je suis d'accord, il n'est pas obligé de subir, mais actuellement, il est incapable de subvenir seul à ses besoins.

Par **mimi493**, le **21/12/2010 à 19:36**

Il est majeur, donc soit il part et se débrouille, soit il accepte l'autorité de ses parents s'il ne part pas.
Qu'il prépare son départ pour l'année prochain
- demande d'une résidence universitaire
- travail à temps partiel

Par **Marion2**, le **21/12/2010 à 19:44**

[citation]travail à temps partiel rn[/citation]
Avec un BTS ce n'est pas possible, à moins de faire un BTS par alternance, mais je n'ai pas l'impression que ce soit le cas.
Ou alors travailler dans la restauration rapide (comme de très nombreux étudiants) le WE et pendant les vacances.
Ce genre de travail étant pratiquement réservé pour les étudiants, il y a toujours possibilité d'arrangements avec la Direction pour les horaires et jours travaillés.

Par **mimi493**, le **21/12/2010 à 19:50**

Tout à fait (il y a aussi les marchés le samedi et le dimanche)
Il doit se faire des économies cette année afin d'avoir de quoi acheter quelques meubles, payer son premier loyer, voire le dépôt de garantie (je ne sais pas s'il y en a dans les résidences universitaires), payer ses études.
Voir aussi du côté d'une bourse
De toute façon, il a un problème car sous prétexte que ses parents ne veulent pas qu'il aille habiter chez son ami, il obéit au lieu de prendre ses affaires et d'y aller quand même.

Par **helpp**, le **22/12/2010 à 09:21**

Bonjour,
J'ai lu tous vos messages et ils ont l'air contraire à mes espérances.
Je suis tout d'abord en 2e année de BTS et donc je passe mes examens à partir du mois de mai.
Les parents de mon ami nous acceptent et nous aiment énormément, ils m'ont proposé de venir vivre chez eux à titre gratuit jusqu'à la fin de mes études et jusqu'à se qu'on trouve du travail, ils veulent même m'héberger à titre gratuit (comme pour leur fils) jusqu'à ce que l'on ait suffisamment de fonds nécessaires pour que l'on puisse prendre un appartement ensemble!
Ils veulent avant tout mon bien et celui de leur fils, en conséquence.
Cependant, si je quitte la résidence familiale, suis-je obligé de leur dire où je pars (bien qu'ils s'en douteront)?
De plus, si mes parents "campent" en bas de chez mon copain pour me croiser à un moment ou un autre pour m'obliger à revenir, quels droits pourrais-je faire appliquer à la gendarmerie ou commissariat?
Merci d'avance et encore merci pour vos réponses.

Par **helpp**, le **22/12/2010 à 10:02**

De plus, étant donné que mes camarades m'avaient parlé de la bourse, j'ai fait la demande pour cette année (ma 2^e année de bts).rnJ'ai le droit à la bourse, cependant, ce sont mes parents qui gardent la bourse pour eux.rnJe leur ai dit que tous mes camarades possédaient leur bourse car ils sont à même de gérer leurs ressources en cas de besoins pour l'école, mais mes parents ne le voient pas de cet oeil et pensent que je suis ingrat de réagir comme cela.rnSont-ils en droit de garder ma bourse?

Par **chris_idv**, le **22/12/2010 à 10:22**

Bonjour,rnJuridiquement parlant étant majeur vous pouvez, si vous le décidez, quitter le logement de vos parents, éventuellement sans même avoir à donner d'explication.rnD'un point de vue pratique à 18 ans, sans diplôme et même en étant hébergé par les parents de votre ami je vous suggère de réfléchir: la vie est un contrat avec des droits, mais surtout des obligations.rnLe mode de vie que vous considérez comme contraignant semble avoir été décidé par vos parents non pas contre vous, mais pour le fonctionnement de votre famille: il s'agit de leur prérogative en qualité de parents.rnAu même titre que vous avez le droit de partir si cette situation ne vous plaît pas vos parents ont le droit d'imposer leurs règles (qui n'ont rien d'illégal) dans leur maison.rnAu delà de l'aspect purement légal je vous invite à discuter de votre situation avec une assistante sociale car vous semblez avoir fait l'impasse sur beaucoup d'aspects pratiques si vous décidez de vivre seul.rnCordialement,

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 10:29**

[citation]Cependant, si je quitte la résidence familiale, suis-je obligé de leur dire où je pars (bien qu'ils s'en doutent)? [/citation]rnVous êtes majeur, vous faites ce que vous voulez en assumant les conséquences.rnVous avez un vrai problème de docilité et de soumission.

Par **helpp**, le **22/12/2010 à 10:29**

Je vous remercie de vos conseils, je pense que cela va m'aider dans mes démarches!rnJe remercie la DDHC pour avoir créé des emplois et donc des personnes comme vous pour aider les citoyens en "détresse" et qui aimeraient sortir de leur impasse!rnJe vous remercie encore mille fois!rnTrès cordialement!

Par **corima**, le **22/12/2010 à 10:31**

Helpp, t'as pas lu mes messages, je t'ai dit que si tu veux partir, TU PARS, tu es majeur et responsable de toi maintenant. Pour la bourse, si elle t'es versée en plusieurs fois, tu leur envoies ton RIB pour que les versements se fassent sur ton compte.rnSi les parents de ton ami te proposent de t'héberger jusqu'à ton autonomie et que tu les connais depuis deux ans et demi, tu dois bien savoir que ce n'est pas une proposition en l'air.rnTu n'es pas obligé de donner ton adresse à tes parents mais appelle les pour ne pas qu'ils s'inquiètent, donne leur

de tes nouvelles souvent. Ensuite, s'ils viennent en bas de chez ton ami ou ailleurs pour te chercher, ils n'ont AUCUNE possibilité de t'obliger à les suivre, au pire tu les menaces d'appeler les flics. Tes parents, si tu pars, ils vont perdre ta bourse et les allocations familiales. Surtout, si tu pars, prévies les services administratifs de ton changement d'adresse. Maintenant, à mon avis, je pense que c'est toi qui n'est pas prêt pour partir, sinon tu l'aurais déjà fait, tu as peur de quitter tes parents qui ont une grande ascendance sur toi, et c'est peut être pas plus mal

Par **corima**, le **22/12/2010 à 10:33**

[citation]Je remercie la DDHC pour avoir créer des emplois et donc des personnes comme vous pour aider les citoyens en "détraisse" et quia imeraient sortir de leur impasse![/citation] On ne travaille pas ici, on répond [s]bénévolement uniquement[/s]

Par **helpp**, le **22/12/2010 à 10:38**

Corima On ne travaille pas ici, on répond bénévolement uniquement. C'est vrai que de partir de chez mes parents cela me fait peur car je ne voudrais pas qu'ils m'empêchent de voir mes frères et mes sœurs car ils n'acceptent pas le fait que je parte étant donné que je ne supporte plus leurs conditions et leur règlement quotidien pour peu de chose! Même si je vis encore sous leur toit, je suis quand même majeur et je ne comprend pas pourquoi ils continuent de me considérer comme un enfant de 12 ans! Qu'ils m'imposent des règles car je ne vis pas chez moi, je le comprend entièrement, seulement, c'est de pire en pire et je pense qu'ils souhaitent une rupture entre mon ami et moi étant donné qu'ils savent très bien qu'il ne supporte plus cette situation et qu'il pète complètement les plombs!

Par **petitefee65**, le **27/05/2012 à 15:43**

Bonjour, je suis à peu près dans le même cas que helpp à part que je suis majeur et que j'ai 21 ans, mes parents me croient irresponsable et me mettent plus bas que terre pour me garder ici chez eux... J'ai envie de m'assumer mais je n'ose pas certaines choses parce que se sont quand même mes parents... et ont me dit qu'il faudrait que je fasse appel aux gendarmes et leur expliquer le problème! Est-ce que je gagnerai en faisant ça ils pourront m'aider les gendarmes? Mes parents m'ont pris tout mes papiers et ma carte bleue pour justement que je ne puisse pas aller loin et partir le soir ils ferment tout à clé... O_O j'ai halluciné quand j'ai vu ça!!! je n'en peux plus je suis en train de péter un câble sérieusement! Je veux vivre et assumer toute seule je sais que je ne me retrouverai pas à la rue j'ai mon copain et j'ai une copine qui est prête à m'aider et m'héberger svp répondez-moi conseillez-moi est-ce que je peux appeler les flics et qu'il m'aide à partir?? Ma chérie c'est ta maman, si on ferme les portes à clé c'est par peur de **MAX qui nous a menacé de venir tout casser chez nous**, tu avait oublié pleins de choses à expliquer, parce qu'avant on partait en laissant tout ouvert avec XENA (notre chienne) on ne craignait rien, mais MAX connaît notre chienne maintenant, il peut entrer comme il veut chez nous... **JE SUIS SUR QUE TON HISTOIRE AVEC SE GARÇON VAS MAL FINIR**, mais nous serons là! hélas! dans quel état tu seras? **avec cette drogue**

que tu consome tous les jours, tu ne mange même plus, tu ne peu pas travailler avec ton handicap, comment vas tu faire ?...MAX & sa mère te manipules, ils font de l'abus de faiblesse

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012 à 16:16**

Bonjour, vous etes une grande fille, alors vous prenez votre courage à deux mains, vous faites vos valises et vous quittez le domicile de vos parents. Les gendarmes n'ont rien à voir dans vos relations avec vos parents puisque vous n'etes ni séquestrée, ni violente. n'oubliez pas non plus qu'à partir du moment ou vous allez partir, vous allez devoir vous prendre en charge moralement et financièrement, cordialement

Par **petitefee65**, le **27/05/2012 à 16:35**

d'accord je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu j'avais besoin que l'on me réponde ! Donc ça ne sert à rien que je fasse appel aux gendarmes même si mes parents ne me laissent pas sortir et n'ont aucune confiance en moi alors que je suis super gentille avec eux et que je me rabaisse tout le temps devant eux...et qu'il m'enferme dans la maison ! De toute façon ma décision est prise je pars ce soir on viendra me chercher je prend mes affaires et tamps pour eux... j'en ai trop marre qu'il m'interdisse tout !

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012 à 16:38**

et pourquoi tamps pour eux ?

Par **petitefee65**, le **27/05/2012 à 16:44**

parce que au bout d'un certain moment ou ils ont trop emprise sur moi et qu'ils m'interdisent tout et que j'accepte alors que ça me fait mal et que je devrais ouvrir ma gueule ben là oui j'ouvre ma gueule j'en ai marre de tout le temps me laisser faire et de dire oui à tout j'ai le droit d'aller ou je veux je pense et de plus être chez mes parents !

Par **petitefee65**, le **27/05/2012 à 16:53**

j'ai envie de faire ma vie avec mon homme qui va avoir 27 ans j'ai envie d'être posée, ses parents pourront m'accueillir bras grand ouvert et sont prêts à m'aider pour trouver un logement et il y a des aides pour ça donc je ne me fais pas de soucis pour la suite !

Par **petitefee65**, le **09/06/2012** à **12:59**

Bonjour, **rnje suis MAGUY, la maman de petitefee65**; je suis tomber par hasard sur ce forum et j'ai reconnue le pseudo de ma fille Amandine; j'avoue être sur " le cul ". Ma fille oublie de raconter **qu'elle a eut un très grave accident de la route en 2007 (elle en vélo, 1 voiture l'a fauché, 5 fractures & gros troma cranien)** plusieurs opérations, beaucoup de réeduc comme de bons parents nous nous sommes occupé de notre fille, seulement elle n'a pas "toute sa tête", elle est resté très "naïve" bref! professionnellement aucune possibilité de travailler, les études ne l'intéressait pas; je l'ai poussé pour lui faire faire une formation à Toulouse (4 mois qui c'est bien passé) nous habitons à Tarbes, elle a sut s'intégrer elle revenais certains week-end, nous allions l'a chercher(trop compliqué pour elle de prendre le train)les week-end sur Toulouse elle sortait , allait aux resto avec des amis ect...rnrnEn février 2012 elle fait une nouvelle formation à Tarbes, alors nous lui trouvons un p'tit studio nous lui avons aménagez comme elle a voulu, **nous ne sommes jamais venus sans y être invité, elle venait paaser des week-end chez nous quand elle le voulait et repartait quand elle le voulait....**rnrn SEULEMENT VOILA!elle a rencontré MAX 27ans fiché par la police & gendarmerie, un drogué qui ne travail pas, à qui il faut 200€ par mois pour sa " consommation " ma fille était très sérieuse ne dépensait jamais à tord & à travers et pour lui en 3 mois elle a vidé sont compte de 1000€. nous nous sommes un peu affollés mon mari & moi, nous avons essayé de la raisonner, mais rien n'y a fait hélàs! elle nous a bien confirmé que c'était pour lui tout l'argent, mais qu'il lui faisait des "cadeaux 1 bouquet de fleurs & quelques bijoux fantaisies) sans se rendre compte que c'était avec SON ARGENT à elle !rnrnLe plus terrible ! c'est qu'elle se drogué aussi maintenant; alors nous avons essayer de la protéger contre cet escros, sans résultat, la mère de MAX (cas social)ne veux même pas l'éberger plus d'1 semaine son frère ne veux pas en entendre parlé de lui, disant qu'il est un grand mitomane, quand à son père il ne veux même pas le voir car il ne veux plus avoir les gendarmes chez lui; MAX est SDF, il vit dans des foyers, nous voulions retrouver un petit appart pour notre fille pour qu'elle est une belle vie et surtout pas, jamais de la vie la sequestrer, d'ailleur je l'a dépossais en ville et elle passait plusieurs jours chez des "amis" je ne savais même pas chez qui, et j'estimais qu'elle était libre de me donner des détails ou non! rnrnMaintenant ils vivent tous avec l'argent d'amandine, MAX n'a plus de permi(plus de point) mais il veut "acheter un camping-car avec l'argent de ma fille et surement mettre l'assurance à son nom, comme il a fait avec un chien "staf américain " qui n'a pas le drois d'avoir puisqu'il est fiché, alors il a tous mis au nom de ma fille et elle se c'est pas rendu compte des conséquences, c'est d'ailleur à cause du chien qu'elle à du quitté son petit appart,... des problèmes avec les voisins que MAX causait avec sa drogue etc.....rnrnVOILA TOUTE L'HISTOIRE , moi j'aime ma fille et j'espère qu'elle arrivera à être heureuse un jours, se que je doute avec se type! rnrnAMANDINE je t'aime, et je suis très triste

Par **melichou**, le **31/08/2013** à **15:03**

Bonjour je m'appelle melissa j'ai 17 ans et je voudrais partir de chez ma mere car je ne peux plus vivre avec elle elle m'engeule tout le temps je peux pratiquement pas sortir a par pour aller voir mon copin .Mais parents non pas de garde de moi.Enfete j'ai vecu pendant 12 ans avec mon pere et j'ai etais obliger de partir de chez lui car on sais fais expluser de l'appartement donc j'etais obliger d'aller chez ma mere. Et maintenant sa fait 6 ans que je suis chez elle mais je voudrais partir. J'ai un petit copin depuis 1 ans et je suis heureuse avec lui mais le seul

probleme c'est que j'ai 17 ans et lui il en a 20 ans donc j'ai peur que ma mere porte plainte contre lui. Sa fait 1 mois que je suis chez car c'etait les vacances mais ma mere ma dit de retourner chez moi mais moi je veux pas rentrer chez moi car j'en peux vraiment plus de ma mere elle et jamais a la maison je suis tout le temps tout seul elle prefere son chien a moi. Apres aussi j'aimerais savoir comme mais parents non pas ma garde je voudrais savoir si ma grand mere pourrait me recuperer ou si non est ce que je pourrais aller chez mon copin. j'aimerais vraiment savoir c'est super URGENT j'en peux plus de vivre avec ma mere et puis je peux pas aller chez mon pere car il a pas de maison il vit chez un copin a lui.rrrrnMerci de me repondre en URGENCE.

Par **cocotte1003**, le **31/08/2013 à 19:31**

Bonjour, y a t il un jugement précisant que vos parents n'ont pas votre garde ? ET qui à votre garde ? Cordialement

Par **melichou**, le **31/08/2013 à 23:00**

Enfete mon pere et passer devant un juge mais ma mere etais pas la mais enfete mon pere n'a pas signier le papier pour avoir ma garde. Bas c'est mere grand mere qui on la garde

Par **Tony001**, le **03/05/2015 à 21:08**

j'ai rien compris un mec parle ensuite une fille et pour finir la mère de la fille qui est sur le compte de ça fille ??? c'est quoi un troll ou bien ??